

- Article 698..... Remplacer le mot «préventivement» par le mot «finalement», à la quatrième ligne.
- Article 700..... Paragraphe 2. Retrancher les mots «ou le coroner», à la première ligne, et insérer après le mot «possible», à la deuxième ligne, les mots «après en avoir ainsi reçu l'avis».
- Paragraphe 3. Retrancher tous les mots après le mot «paix», à la première ligne, jusqu'au mot «présent», à la deuxième et à la troisième ligne, et les remplacer par les mots «néglige de se conformer aux dispositions précédentes du»; insérer le mot «autres», après le mot «dénonciations», à la quatrième ligne; retrancher les mots «cautionnements ou obligations», à la cinquième ligne, et les remplacer par les mots «ou mandat de dépôt», et à l'avant-dernière ligne, retrancher tous les mots, après le mot «sommaire», et les remplacer par les mots suivants «au juge de paix, l'amende qu'elle juge».
- Article 701..... Retrancher tous les mots de la première ligne jusqu'au mot «est», à la deuxième ligne, et les remplacer par les mots «Sur requête d'admission à caution, comme susdit, adressée à toute pareille cour ou à tout pareil juge, il», et insérer après le mot «prévenu», à la troisième ligne, les mots «le même ordre».
- Article 704..... Retrancher tous les mots après le mot «prévenu», à la troisième et à la quatrième ligne jusqu'au mot «mandat» inclusivement, et les remplacer par les mots «mentionné ou décrit dans le mandat à la prison y indiquée».
- Article 705..... Alinéa (b). Insérer après le mot «cause», à la troisième ligne, les mots «par les juges de paix», et à la quatrième ligne, après le mot «criminelle», les mots «pour la province».
- Alinéa (d). Après les mots «prison commune» ou «prison», à la première ligne, insérer les mots «pour les fins de la présente Partie».
- Alinéa (e). Remplacer le mot «signifie», à la première ligne, par le mot «comprend», et retrancher les mots «des territoires du Nord-Ouest», à la cinquième et à la sixième ligne.
- Article 709..... Insérer après le mot «résultant», à la quatrième ligne, les mots «ou à toute banqueroute ou faillite».
- Article 710..... Paragraphe 2. Remplacer le mot «loi», au commencement de la cinquième ligne, par le mot «Partie».
- Article 716..... Paragraphe 2. Remplacer «neuf cent quatre-vingt-dix-neuf», à la neuvième et à la dixième ligne, par les mots «neuf cent quatre-vingt-dix-sept», et insérer, immédiatement à la suite, les mots «et toutes les dispositions dudit article, relativement aux affaires en découlant, s'appliquent *mutatis mutandis*», et au commencement de la onzième ligne, remplacer les mots «de cet» par les mots «du présent».
- Article 722..... Paragraphe 1. Retrancher, à la cinquième ligne, le mot «respectivement», et le remplacer par les mots «ou de leur conseil, leurs avocats ou procureurs respectifs alors présents».
- Article 735..... Remplacer le mot «dénonciateur», à la quatrième ligne, par le mot «poursuivant».
- Article 736..... Remplacer le mot «dénonciateur», à la quatrième ligne, par le mot «poursuivant».
- Article 739..... Après le mot «condamnation», à la troisième ligne dudit article, insérer les mots «ou ordonnance».
- Alinéa (a). Retrancher les mots «soit prélevé», après le mot «d'argent», à la troisième ligne, et insérer les mots «et les frais, si la condamnation est prononcée ou l'ordonnance rendue avec dépens, soient prélevés», et après le mot «temps», à la fin de la